



CHSCT PLÉNIER

15 / 10 / 2021

Déclaration liminaire au Plénier CHSCT

Dans un contexte où le « quoi qu'il en coûte » arrive à sa fin, le retour aux anciennes recettes se profile à nouveau : réduction des dépenses, baisse des recettes avec la politique du moins d'impôt, qui n'augure rien de bon pour les services publics, et au cas particulier, pour ceux de la DGFIP.

Hausse de l'inflation avec notamment les augmentations des matières premières et des énergies qui entraîne une nouvelle baisse du pouvoir d'achat pour la majorité des agents. Ce gouvernement continue ses politiques qui profitent à une minorité des plus riches et ne tire aucun enseignement de la crise sanitaire.

Le monde d'après qui se dessine ressemble donc au monde d'avant... !

Une nouvelle enquête internationale rappelle, une nouvelle fois, l'ampleur de la fraude et de l'évasion fiscale.

Près de 350 dirigeants et responsables politiques ont utilisé toutes les ficelles possibles avec l'aide de banquiers, d'avocats fiscalistes, etc....afin de s'enrichir encore plus en se soustrayant à l'impôt.

Des centaines de responsables politiques donc, ceux-là mêmes qui ont prétendu lutter contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent ou la corruption.

Les mêmes qui réclament à la population, toujours et encore, des efforts plus importants, les mêmes qui imposent l'austérité.

Après les scandales d'évasion et de fraude fiscale précédents, comme Luxleaks, Panama Papers, Paradise Papers ou OpenLux, les dirigeants politiques, y compris ceux qui sont aujourd'hui épinglés, avaient tous promis d'éradiquer les paradis fiscaux.

Force est de constater avec les Pandora Papers que ce n'est pas vraiment le cas, et qu'au contraire les paradis fiscaux sont en pleine expansion. !!!

Bien sûr, comme après chaque scandale sur la fraude fiscale, les dirigeants politiques nous ressortent les mêmes poncifs sur leur volonté de combattre cette fraude.

Et après les « Pandora Papers », nous avons évidemment eu le droit à la même intransigeance de façade .

Ainsi, Bruno Le Maire nous promet donc (une nouvelle fois !!!) d'être « ***intraitable avec ceux qui ont triché avec le fisc français*** » et annonce donc la mise en place « ***d'une task force composée du parquet national financier et de la direction générale des Finances publiques*** » pour « ***rechercher les contribuables qui ont triché*** ».

Le gouvernement est intraitable devant les micros, mais complaisant quand il continue de supprimer des emplois en particulier à la DGFIP (**1948 nouvelles suppressions d'emplois sont envisagées dans le PLF 2022, et encore, il s'agit d'un plancher, il pourrait y en avoir plus**), complaisant quand il détruit finalement, petit à petit, notre administration, quand il allège les règles du contrôle fiscal...

Le gouvernement met aussi en avant l'accord sur la fiscalité mondiale approuvé par 136 pays le 8 octobre dernier et qui a été présenté comme « *historique* » et même pour notre ministre de l'économie comme « *une révolution fiscale* » qui permettrait de faire enfin en sorte que les multinationales, notamment les fameux GAFAM, « *paient leur juste part d'impôt* ».

Rappelons que cet accord ne concernera qu'une centaine de multinationales, et que celles-ci ne seront imposés que sur 25 % de leurs bénéfices.

De plus, cet « impôt mondial » aura un taux fixe de 15 % et non plus d'au moins 15 % ce qui permettait de le faire évoluer à la hausse. La première conséquence de cette « révolution fiscale » c'est que les multinationales qui y seront assujettis seront officiellement moins imposés que les PME, puisque, au plan mondial, le taux mondial d'imposition se situe à 22 %.

Ces nouveaux scandales sont d'autant plus révoltants, que la pauvreté, la précarité, les inégalités, se sont aggravées durant la crise sanitaire.

Et cela risque de continuer avec l'inflation qui s'accélère, et les différentes hausses des prix qui affectent des produits de première nécessité : gaz, électricité, pétrole, produits frais, vêtements....

Le pouvoir d'achat du plus grand nombre s'effondre avec des salaires, des retraites, des allocations chômage qui dans le meilleur des cas ne feront que stagner... Dans le même temps, les profits des entreprises du CAC 40 explosent pour atteindre 57 milliards d'euros au premier semestre 2021 soit 41 % de plus qu'au premier trimestre 2019. Selon les estimations, plus de 50 milliards d'euros de dividendes pourraient être versés en 2021 soit 10 milliards de plus qu'en 2020.

Mais à priori, l'augmentation du pouvoir d'achat du plus grand nombre n'est pas d'actualité ni du côté du gouvernement qui se refuse d'augmenter le SMIC ou dégeler le point d'indice des fonctionnaires, ni même du Medef.

Alors que l'INSEE confirme toutes les analyses de SOLIDAIRES sur la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires

SOLIDAIRES appuie plus que jamais sur la nécessaire reconnaissance des agentes et des agents, mais celle-ci doit prendre tout son sens et ne pas être restrictive en termes de moyens et de champ d'application.

En fait, dans un contexte où le « quoi qu'il en coûte » arrive à sa fin, le retour aux anciennes recettes se profile à nouveau : réduction des dépenses, baisse des recettes avec la politique du moins d'impôt qui n'augure rien de bon pour les services publics et au cas particulier pour ceux de la DGFIP.

Enfin pour en finir avec cette introduction à la liminaire, rappelons ici le dernier message du 11 octobre 2021, de notre Ministre , M Le Maire ..., et citons quelques extraits de ce message ...

D'abord un message qui est évidemment un message de remerciement. Le travail que vous avez accompli, et je vous demande vraiment de transmettre ce message aux plus de 100 000 agents de la Direction générale des Finances publiques, le travail que vous avez accompli pendant ces deux années de crise est tout simplement un travail exceptionnel.

... vous avez non seulement sauvé l'économie française et que vous avez probablement évité à la France, à notre pays, une crise politique de bien plus grande envergure.

J'ai la conviction que si nous n'avions pas apporté une réponse immédiate au besoin de trésorerie des indépendants, des artisans, des commerçants, des très petites entreprises, des petites et moyennes entreprises, nous aurions eu non seulement une crise économique, mais une crise politique de très grande ampleur

Mais les remerciements ..sont adressés à vous, ils sont adressés à chacun de vos agents. Ils sont adressés à tous ceux qui ont eu à traiter des millions de dossiers, des demandes d'indemnisation au titre du fonds de solidarité.etc..

Je crois que tous les français, sans exception, en particulier les entreprises qui ont été le plus touchées par la crise, ont eu conscience que l'Etat, qu'on critique, qu'on vilipende parfois, qu'on accuse de tous les maux, était au moins en matière de finances publiques un Etat efficace, et que rien ne pouvait le remplacer et que rien ne pouvait vous remplacer.

Donc, soyez fier de ce qui a été fait, pour protéger notre économie, pour répondre aux entrepreneurs et pour accomplir une des réformes de structure administrative les plus importantes de la dernière décennie.

...je crois que vous êtes une administration d'élite. Je sais que le terme est galvaudé, que d'ailleurs il est contesté par certains qui n'aiment pas qu'on emploie ce terme là, moi je le revendique.

La Direction générale des Finances publiques est une administration d'élite.

Cette déclaration d'amour est magnifique , mais rien n'a été fait par ce gouvernement sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, les suppressions d'emplois ont continué ; et ce discours ne va pas nous rassurer sur notre pouvoir d'achat, nos conditions de travail pour les années à venir.

Aucune véritable reconnaissance n'est mise en avant ou en œuvre, et , le ministre se borne à vanter les réformes actuelles du NRP, de démétropolisation, des réformes de l'impôt sur le revenu, en nous enjoignant de partager avec lui les joies de la délocalisation à Vesoul ou ailleurs.... !!!

Il aurait pu, et dû faire plus court, "merci et au revoir" aurait traduit mieux sa pensée et résume finalement parfaitement son intervention.

SOLIDAIRES Finances revendique encore et toujours :

- **la revalorisation des régimes indemnitaires (IMT et ACF), et l'augmentation du point d'indice ;**
- **de véritables perspectives de carrières plan de qualification, promotions internes ;**
- **le retrait du mérite dans la rémunération, dans les tableaux d'avancement et avancement de grade ;**
- **une amélioration des conditions de travail des agents**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois.**

Concernant les absences pour raisons de santé, et le retour au travail des personnels dans les meilleures conditions :

Selon l'article L4121-1 du code du travail l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 (facteurs de pénibilité) ;
- des actions d'information et de formation ;
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

A Solidaires il nous paraît nécessaire de développer des pratiques pour accompagner les personnels, favoriser leur retour au travail et/ou leur maintien en activité, éviter une rechute ou une aggravation de leur état de santé.

Cela passe par la mise en place au niveau local d'un dispositif qui permette d'avoir une connaissance fine des absences pour raison de santé, d'organiser une information complète de l'agent-e, d'anticiper des retours au travail dans les meilleures conditions.

Il convient donc d'identifier le rôle des différents acteurs concernés (service RH, encadrant de proximité, médecin du travail ...) et de coordonner leur action pour favoriser le retour au travail et adapter le travail à la personne. La formation de ces acteurs est donc un préalable.

Nous ne disons pas que rien n'est fait sur le terrain, les directions sont présentes sur ces questions, peut être pas suffisamment. Nous pensons que des progrès sont possibles pour améliorer l'existant en mettant l'accent sur la prévention et l'accompagnement dans l'organisation du travail.

Le rôle déterminant des services du personnel – la médecine du travail au cœur de ce dispositif.

Destinataires (par exemple) des arrêts de travail, quelle qu'en soit, la nature ou l'origine, ces services sont en première ligne pour traiter les dossiers, assurer le respect des dispositions réglementaires prévues en la matière et garantir ainsi les droits des personnels.

Cela positionne les agents de ces services, au centre du dispositif d'information et de communication à l'égard des personnels, du médecin du travail, de l'encadrant.

Il est indispensable qu'au sein du service RH une personne soit désignée pour assurer un suivi individualisé du début à la fin d'une procédure qui peut parfois être longue.

Cela exige également pour les personnels de ces services d'être dans une très grande réactivité, sinon le médecin du travail non informé, dans les temps de la réintégration de l'agent-e peut se trouver dans l'impossibilité de faire les recommandations nécessaires

Enfin les personnels de direction sont bien placés pour maintenir des contacts et de liens avec l'environnement professionnel de tout agent en arrêt de travail et ainsi éviter leur isolement.

Compte tenu de son positionnement , le service RH peut et doit jouer le rôle de pivot pour mobiliser et coordonner l'action des intervenants.

L'information est une première étape, la deuxième étant d'anticiper les conditions de la reprise pour qu'elle se passe le mieux possible en recherchant les facteurs susceptibles d'influencer négativement comme positivement l'état de santé de l'agent-et son environnement de travail.

La gestion de la santé au travail doit aussi s'intégrer aux pratiques de l'encadrement, et à sa formation, quel que soit son niveau, ce qui nécessite un engagement clair de la direction, et des équipes d'encadrement à tous niveaux.

Organiser avant la reprise effective un entretien entre l'agent-e et le responsable du service (préalablement informé par le service RH du contexte et des modalités de reprise) pour échanger sur les tâches qui lui seront confiées et leur faisabilité, redonner des repères (situation du service, changements intervenus), identifier les besoins de formation (remise à niveau ou nouvelle formation). Y associer la médecine du travail tout au long du retour de l'agent paraît indispensable.

Pour que l'agent-puisse également bénéficier du soutien des collègues, il revient au responsable du service d'informer le service des conditions dans lesquelles s'effectue son retour et notamment s'il y a des aménagements.

Il paraît essentiel d'initier des discussions au plan local en s'appuyant sur des situations concrètes où des dysfonctionnements ont été identifiés.

Le CHSCT est l'instance adéquate pour conduire ces échanges avec les responsables des directions, le médecin du travail et les représentants du personnel et débattre de ces sujets.

Dans la démarche retenue, l'information de l'agent et son association aux conditions de sa reprise, l'information de chacun des acteurs de la prévention, dont notamment la médecine du travail, vont être déterminants ; mais là encore, l'engagement réel de chaque direction du ressort du CHSCT dans ce cadre de la prévention de la santé des agents doit trouver à s'affirmer au quotidien. Enfin, SOLIDAIRES demande un retour d'information sur ces sujets dans le cadre des instances CHSCT.

Concernant le pass sanitaire, et la prolongation envisagée par le gouvernement jusqu'en 2022, de ce dispositif, nous tenons à rappeler les positions de SOLIDAIRES

Protéger sans désunir !

SOLIDAIRES Finances a dès le mois de septembre 2021, réaffirmé que la crise sanitaire et sa gestion par le gouvernement avaient renforcé les inégalités, fracturé encore davantage la société, et brouillé les repères du « vivre ensemble ».

SOLIDAIRES Finances a, depuis le début de la crise, exigé le déploiement partout et pour toutes et tous des outils de prévention (masque, gel hydroalcoolique, plexiglas, ...) et la mise en œuvre de toutes les modalités en matière d'organisation du travail (télétravail, rotation des horaires, ..) permettant de réduire la propagation du virus et de protéger, coûte que coûte les agentes et agents face à l'épidémie.

Face à une crise sans précédent, la protection des personnes doit être la priorité de toutes et tous. En conséquence, SOLIDAIRES Finances réaffirme la nécessité d'un accès large et massif aux offres de santé et considère que la vaccination est, au plan mondial, l'un des instruments indispensables pour

lutter contre une pandémie qui a déjà fait bien trop de victimes. Celui-ci doit être à la portée de tous les pays, dès lors, la levée des brevets et la non-marchandisation des vaccins et médicaments sont une absolue nécessité.

C'est pourquoi, Solidaires Finances, réaffirme solennellement l'importance de donner à toutes et tous la possibilité d'avoir un accès gratuit à la vaccination. Celle-ci doit reposer sur le libre choix éclairé de chacune et chacun.

Pour Solidaires Finances Publiques, avec la loi du 5 août 2021 relative à la crise sanitaire, le gouvernement joue la carte de la contrainte en cohérence avec une vision autoritariste, et tente de masquer les insuffisances, et les incohérences, de sa politique de santé.

Ainsi, l'affaiblissement durable du système de santé, et de la recherche médicale, largement mis à mal, par des politiques de rigueur budgétaire, ne fait aucun doute.

Le manque de réactivité du gouvernement au début de la crise sanitaire, la polémique autour de l'intérêt du port du masque, l'incurie de l'Etat par rapport aux livraisons de masques auprès de la population, les doutes légitimes nés de certains scandales sanitaires (sang contaminé, chlordécone, hépatite B, médiateur...), etc. ont amplifié les risques de propagation du virus, la mise en danger des populations et la défiance vis à vis des autorités politiques et sanitaires.

SOLIDAIRES Finances réaffirme donc son opposition ferme au pass sanitaire qui constitue une attaque, et une atteinte, inacceptables, aux droits des salariés. Sans omettre la question de la surveillance généralisée des personnes, nous condamnons également les dangers pesant sur la protection des données personnelles en matière de santé.

Concernant le droit au travail et les libertés publiques, le pass sanitaire n'est pas neutre, car il représente, pour les salariés concernés par les mesures de contraintes, une atteinte au droit à l'emploi, qui est un droit constitutionnel. SOLIDAIRES Finances mettra tout en œuvre pour combattre les sanctions disproportionnées pouvant être prises à la seule initiative de l'employeur

(suspension du contrat de travail et de la rémunération qui s'y rattache, modification du contrat de travail, changement d'affectation) et ce, hors du Code du travail, hors de la médecine du travail, hors de la consultation des instances représentatives des personnels et sans pouvoir de contrôle par l'inspection du travail ou d'une saisine de CAP.

Les menaces administratives et les sanctions pécuniaires visant, possiblement, les personnels de la DGFIP, notamment ceux de la DSFP-APHP, tenus à l'obligation vaccinale, et non vaccinés sont inacceptables.

SOLIDAIRES Finances demande que les sanctions envisagées ou engagées à leur encontre, soient suspendues et/ou annulées.

L'administration dispose dans le respect des règles de gestion, et du dialogue social, de multiples options et solutions, pour gérer ces situations, sans fragiliser les agents, voire les collectifs de travail, et le bon exercice des missions, les quelques situations individuelles qui pourraient poser difficultés méritent de l'écoute, de la considération et la plus grande bienveillance.

C'est pourquoi, SOLIDAIRES Finances se tient aux côtés de tous les agents et pour défendre leur droit à la protection sanitaire, à l'accès aux soins, mais également pour les défendre face aux conséquences de cette loi en matière de droit au travail, de libertés publiques.

Concernant la mission d'accueil des usagers, la rénovation à venir de nos accueils, l'administration tout internet, donc la dématérialisation à outrance, que nous dénonçons par ailleurs, et l'accueil physique de tous les publics, notamment les plus fragiles, l'exemple éclairant des personnes âgées :

Le défenseur des droits a fait réaliser une enquête instructive (octobre 2021).

Le Défenseur des droits est chargé depuis 2011 de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et de permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits. En 2020, près de 8 000 personnes de 60 ans ou plus, déclarées retraitées ou inactives, ont sollicité le Défenseur des droits pour un problème d'atteinte à leurs droits. Les réclamants sont dans 54 % des cas des hommes et l'âge moyen est de 69,6 ans. La très grande majorité des dossiers traités (97 %) concernent des réclamations liées à des difficultés avec les services publics.

L'enquête révèle que près d'un quart des personnes âgées de 65 ans et plus sont confrontées à des difficultés dans les démarches administratives, ce qui soulève des enjeux d'accès aux droits. Toutes choses égales par ailleurs, le niveau de dépendance des personnes âgées, la précarité et les difficultés d'utilisation d'Internet sont des facteurs fortement associés aux difficultés dans les rapports avec les administrations et services publics. Face aux difficultés administratives, plus d'une personne sur sept abandonne ses démarches.

Au 1er janvier 2020, la France compte 13,4 millions de personnes de 65 ans ou plus, soit un habitant sur cinq.

Bien que les personnes âgées ne constituent pas une catégorie juridique en tant que telle, certains textes réglementaires ou législatifs s'y réfèrent expressément, sans nécessairement préciser un âge ou une tranche d'âge donnée, afin de rappeler en particulier qu'elles doivent bénéficier « sans discrimination, des mêmes droits que tout être humain ».

Concernant les relations avec les services publics et démarches administratives : une personne âgée sur cinq, est confrontée à des difficultés

Si l'accès aux droits est conditionné par la connaissance qu'ont les usagers de leurs droits et des dispositifs pour y accéder, les difficultés rencontrées pour les faire valoir paraissent inégalement rapportées, selon le profil des bénéficiaires.

Parmi les répondants, 23 % des personnes de 65 ans et plus déclarent avoir rencontré des difficultés pour remplir leurs démarches administratives, et 21 % ont rencontré des difficultés au cours des cinq dernières années pour résoudre un problème avec une administration ou un service public .

Ainsi près d'un quart des personnes âgées de 65 ans ou plus, évoquent des difficultés pour, simplement, faire valoir leurs droits.

La situation de dépendance, la précarité et les facilités d'utilisation d'Internet : trois facteurs fortement associés aux difficultés administratives

Toutes choses égales par ailleurs, le niveau de dépendance des personnes âgées, la situation de précarité, la maîtrise de la langue française et l'usage d'Internet apparaissent comme des facteurs fortement associés aux difficultés dans la réalisation de démarches administratives chez les personnes âgées.

Les personnes en situation de dépendance ont deux fois plus de chances qu'un individu autonome d'avoir des difficultés à remplir des démarches. Il en est de même pour les personnes qui déclarent avoir des difficultés financières ou des faibles revenus. Par ailleurs, l'étude révèle que les personnes présentant des difficultés à comprendre ou à s'exprimer en français sont davantage confrontées aux difficultés administratives

Enfin, les personnes de 65 ans ou plus ayant un usage d'Internet rare (moins d'une fois par semaine) déclarent davantage de difficultés administratives que les personnes ayant des usages plus fréquents.

Ce dernier résultat vient souligner l'impact de la dématérialisation des services publics sur cette catégorie de population. La difficulté d'utilisation des outils numériques et l'accès à Internet pour ceux qui habitent dans des zones blanches ou qui n'ont pas d'ordinateur, etc., ou encore l'absence de maîtrise des usages d'Internet sont des réalités qui concernent particulièrement les personnes âgées.

La difficulté à contacter quelqu'un et le manque d'information : les obstacles les plus récurrents **« Il y a de l'isolement, une déshumanisation, l'humain est remplacé par les médias, l'informatique : le relationnel n'existe plus, il faut être autonome. »**

Les principaux problèmes évoqués par les personnes âgées face à une difficulté avec une administration ou un service public sont la difficulté à contacter quelqu'un (28 %), le manque d'information (19 %) ou la mauvaise information (18 %) et enfin l'absence de réponse (18 %).

Selon l'enquête qualitative menée auprès des aidants de personnes âgées, l'omniprésence du numérique accroît les difficultés des personnes âgées, avec un sentiment d'exclusion fortement ressenti et une nécessité pour eux de s'adapter, notamment par l'accompagnement et le soutien indispensable des aidants.

Les aînés, étant plus à l'aise dans les relations directes et physiques, se retrouvent donc en difficulté suite à la montée en puissance du tout numérique. *« Je pense qu'ils souffrent de ne pas avoir d'interlocuteur précis en face d'eux qui les aide, les rassure ou valide ce qu'ils font. Il y a le côté 'oh si je fais une bêtise. »*

« Il faut que les personnes âgées s'adaptent, on leur demande d'être connectées de plus en plus, d'avoir un téléphone portable, des tablettes, des ordinateurs... »

Même si l'usage d'Internet au sein de la population des seniors est en croissance, les personnes âgées restent les moins nombreuses à déclarer effectuer des démarches administratives en ligne. L'e-administration génère de l'inquiétude pour près d'une personne de 70 ans ou plus sur deux.

Ces résultats sont corroborés par les témoignages des aidants : «

Déjà à mon âge je commence à être dépassé, donc eux sont complètement perdus. » « Pour les impôts : si vous ne maîtrisez pas Internet vous ne pouvez rien faire. Les déclarations se font sur Internet. C'est moi qui m'en occupe. Mon père me fait confiance mais il a peur de manquer quelque chose (...). »

Même si les «exclus du numérique» ne sauraient être caractérisés en fonction du seul critère de l'âge, le rapport du Défenseur des droits sur la

dématérialisation des services publics, rapporte que l'âge constitue le facteur discriminant le plus important.

L'étude réalisée par l'association des Petits frères des pauvres corrobore ce constat : plus les personnes sont âgées, plus elles ont des difficultés avec le numérique.

Rappelons à ce titre que près d'un quart des personnes interrogées ne dispose d'aucune aide possible dans leur entourage en cas de difficultés dans leurs démarches administratives.

La fermeture des services de proximité participe également à ces difficultés dans la réalisation des démarches administratives, en particulier bien sûr dans les zones rurales, comme l'évoquent les aidants de personnes âgées dépendantes : « *La poste vient de fermer pour aller sur un gros village (...) Les petits centres des impôts ferment (...).* » « *Pour prendre un billet de train, on n'a plus de gare. Il faut aller dans une autre gare à 15 km ou aller à Bourges à 34 km, ou sinon il faut prendre sur Internet !* »

Les difficultés qui surviennent dans les relations avec les administrations peuvent être à l'origine d'un renoncement aux droits.

Plus d'une personne âgée sur sept abandonne ses démarches suite à une difficulté administrative.

Face à des problèmes administratifs, 58 % des personnes âgées se sont adressées directement à l'administration ou au service public concerné, 24 % ont contacté quelqu'un afin de les aider dans leurs démarches et enfin 15 % ont déclaré avoir abandonné leurs démarches.

Par ailleurs, les personnes en situation de dépendance sévère ont sept fois plus de chances que les personnes autonomes d'abandonner leurs démarches. Enfin les taux d'abandon sont significativement associés à la situation de précarité des personnes âgées : les personnes âgées déclarant des difficultés financières abandonnent deux fois plus fréquemment les démarches que les personnes se déclarant à l'aise financièrement

Interrogées sur l'impact de la crise sanitaire ayant frappé le pays à partir de mars 2020, 24 % des personnes considèrent que celle-ci a détérioré la prise en compte de leur situation. Plus d'un tiers des personnes âgées déclarent ne pas s'être senties protégées par la société, 27 % se sont senties en danger, 24 % ont eu le sentiment d'être isolées et 15 % d'être mises à l'écart.

Durant cette crise sanitaire, plus d'une personne âgée sur quatre a eu le sentiment que sa situation n'a pas été bien prise en compte.

La pandémie de COVID-19 et les mesures de protection qui en découlent (distanciation physique, isolement, quarantaine) ont eu un impact certain sur la population notamment sur sa santé mentale et son bien-être, et cela est particulièrement vrai pour les personnes âgées.

Cette enquête prouve que près d'un quart des personnes de 65 ans et plus ont des difficultés pour remplir leurs démarches administratives. Le niveau de dépendance des personnes âgées apparaît comme un facteur fortement associé aux difficultés, dans la réalisation de démarches, ainsi que le niveau de précarité, et la disponibilité et/ou l'aisance dans l'usage d'Internet. Ce dernier résultat souligne l'impact de la dématérialisation des services publics sur une population encore très attachée au service de proximité.

Ces résultats réinterrogent la place des personnes âgées dans nos sociétés, et invitent à remettre la question des discriminations liées à l'âge avancé au cœur des débats et politiques publiques.

Ils appellent notre attention sur la nécessité que soit opéré un changement d'approche afin de retrouver, sur ce sujet comme sur d'autres, le sens de l'universalité des droits, pour tous les publics et bien sur les personnes âgées, après une période particulière liée à la pandémie du COVID 19, par exemple sur l'accueil physique, de profiter de la rénovation à venir de nos accueils, par exemple, à minima, sur les sites que nous allons conserver.

Concernant l'ordre du jour de ce CHSCT:

Nous reviendrons plus précisément sur chacune des fiches présentées au cours des débats, mais nous souhaitons dans ces propos liminaires dénoncer à nouveau certaines actions de l'administration :

– avec ces fusions qui se poursuivent, le rouleau compresseur continue d'avancer en réduisant nos implantations de proximités, et en industrialisant les missions, sans prendre suffisamment en considération les besoins des usagers, et les conditions de travail des collègues.

– sur la question des écrêtements : notamment dans certains services.

M. le président, quand cela concerne entre 10 et 35 % d'un service , au vu des chiffres communiqués et du nombre d'agentes et d'agents concernés ; cela ne concerne donc pas des situations individuelles limitées, c'est pour SOLIDAIRES, aussi et avant tout, un problème d'organisation du travail, de charges de travail, de manque d'effectifs, dans les services, et qui dépend bien sûr, de la responsabilité des chefs de services.

– vous ne fournissez pas les avis de la médecine de prévention sur ces opérations ; ni d'ailleurs ceux de l'Inspecteur Santé, sécurité au travail (ISST).

Nous attendons d'autre part toujours, une réponse, à notre demande d'audience du 27 septembre concernant les suites de l'audience du 17 juin 2021 accordée aux vérificateurs ; nos experts interviendront en séance pour porter les demandes des agents, et faire remonter leurs revendications.

Nous vous demandons à nouveau, de bien vouloir nommer le ou la nouvelle représentant du Pdt du CHSCT, qui doit remplacer M BERTIN, partie en mutation au 31 août 2021, dans le cadre de l'enquête que nous menons avec plusieurs camarades du CHSCT sur certaines réorganisations, fusions, déménagements sur les sites du 5^e et 18 arrondissements. La direction a été

informée de notre première demande sur ce point par un message du 22 juillet 2021, adressé par Mme Bertin.

Enfin, nous interviendrons dans le cadre des débats, plus précisément, sur les différents autres points à l'ordre du jour.